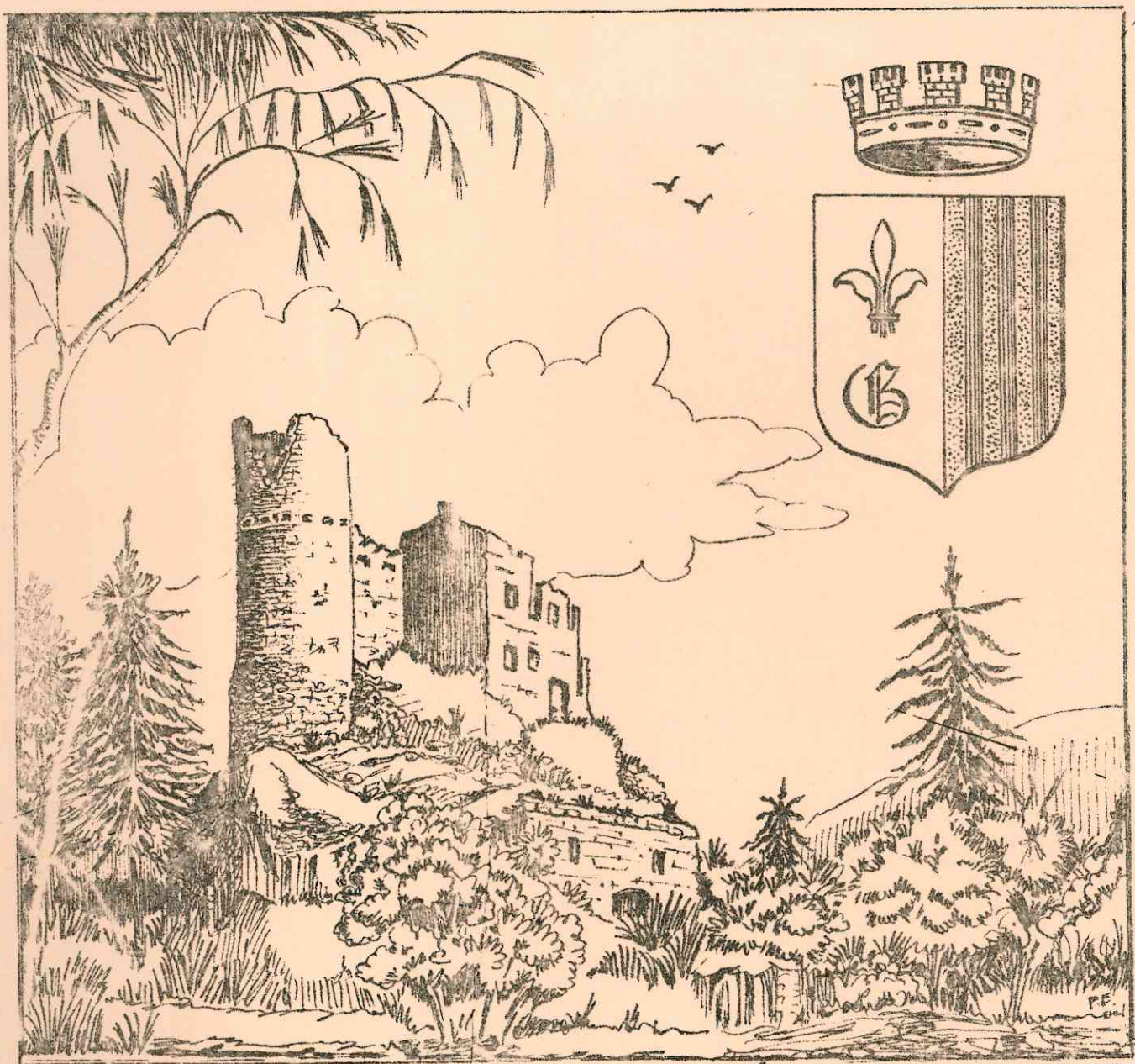


1054

1054

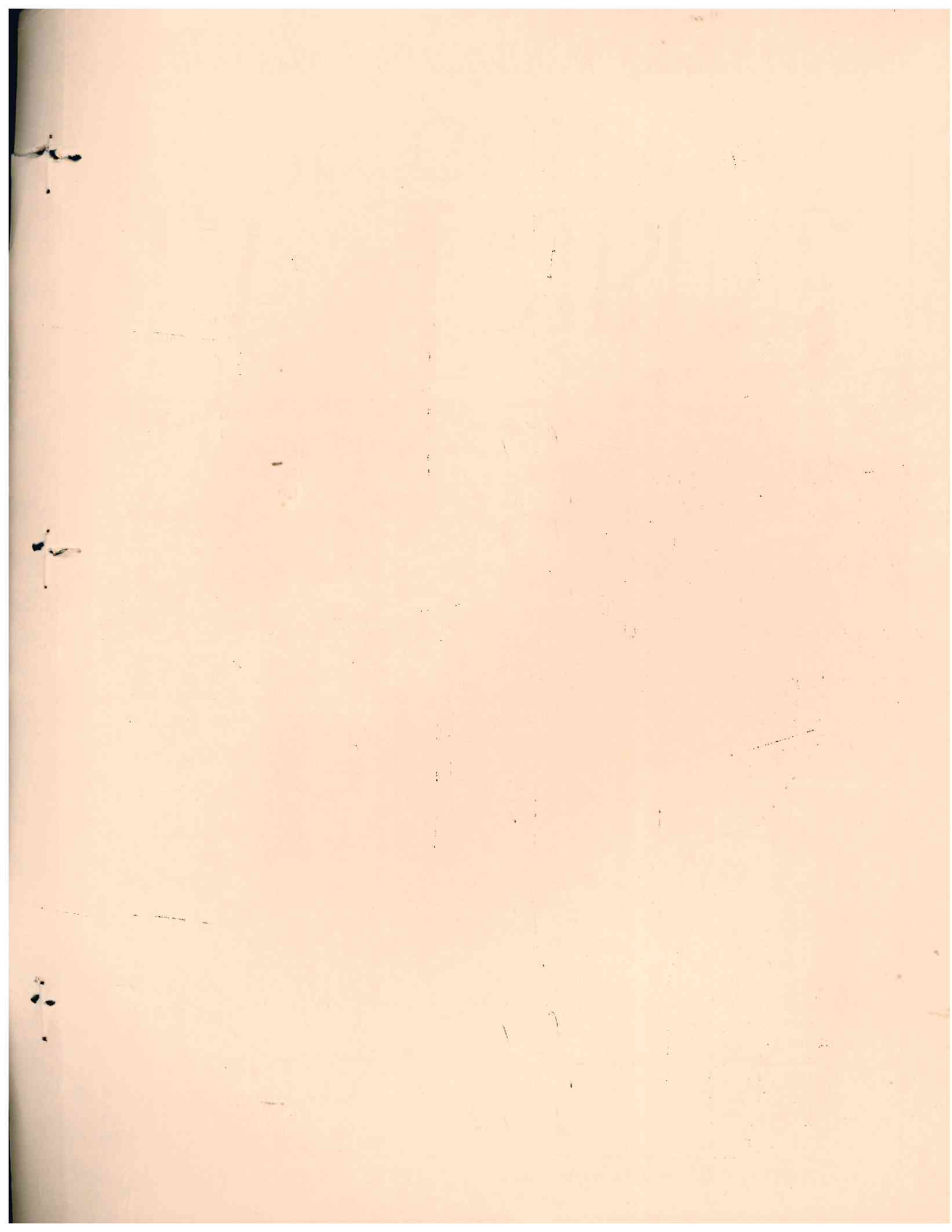
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DOCTEUR M. DURANDY .



DÉPÔT LEGAL N. 53119

LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L' EDITORIAL DU MAIRE

Voici plus de dix ans que notre Conseil Municipal a le désir de répondre à la demande de la Gendarmerie Nationale en construisant à Guillaumes une caserne. Jusqu'ici ce but n'a pas été atteint. Et ce, pour plusieurs raisons, dont il faut retenir le choix du terrain d'implantation et la recherche d'un financement acceptable en tenant compte de la modestie de nos moyens, en face de cet important investissement, pour lequel il n'est prévu aucune subvention.

Ce problème financier s'est aggravé depuis trois ans en raison de l'augmentation du loyer de l'argent. En effet, quand la commune a construit l'Hôtel des Postes et son centre de tri, l'argent nécessaire a été servi au taux de 5,50 % tandis qu'actuellement ce taux dépasserait 10 %!

Devant ce mur pratiquement infranchissable par les petites communes, le colonel POIRIER, qui a mis sur pied un plan de construction d'une dizaine de caserne dans le Haut et Moyen Pays du département, a su obtenir du Conseil Général une prise en charge d'une importante partie des sommes nécessaires pour ces constructions, sous forme de bonification d'intérêt.

Cette décision est très importante car elle permet de reconsidérer ce problème avec l'espoir de trouver une solution.

Quelles sont ces nouvelles garanties données aux communes ?

D'une part, l'Etat porte le loyer annuel du bâtiment à 7% d'une bonne partie de la dépense réelle. Cette partie dans le cas de Guillaumes est représentée par " cinq unités logement " soit environ les trois quart de la dépense réelle (y compris le terrain). D'autre-part, l'aide du Département est représentée par une bonification d'intérêt de 5 % sur les sommes empruntées pour assurer le financement de la construction. Ce qui devrait représenter à peu près le tiers de l'annuité de remboursement de cet emprunt.

De ces faits, il ressort que la charge communale est à la mesure de nos moyens. Le terrain proposé ayant été accepté par la gendarmerie il est raisonnable d'espérer que cette construction, attendue depuis longtemps verra le jour dans un avenir prochain. C'est ce qui a été envisagé au cours de la récente visite du Colonel POIRIER, du 13 novembre.

Le 14 septembre , émouvante cérémonie à Saint Martin d'Entraunes.

La population du village était rassemblée pour exprimer sa gratitude à son maire, en place depuis trente ans. Le Canton était largement représenté ; mais malheureusement, je n'ai pu me joindre à cette assistance. C'est mon adjoint, Raoul GRAILLE qui m'a remplacé.

C'est pourquoi, dans cette Tribune de Guillaumes, je tiens à renouveler à mon collègue MARCHETTI, mes regrets pour mon absence, et mes compliments pour sa longue gestion municipale.

M. D.

ACTIVITÉS MUNICIPALES

MAIRIE

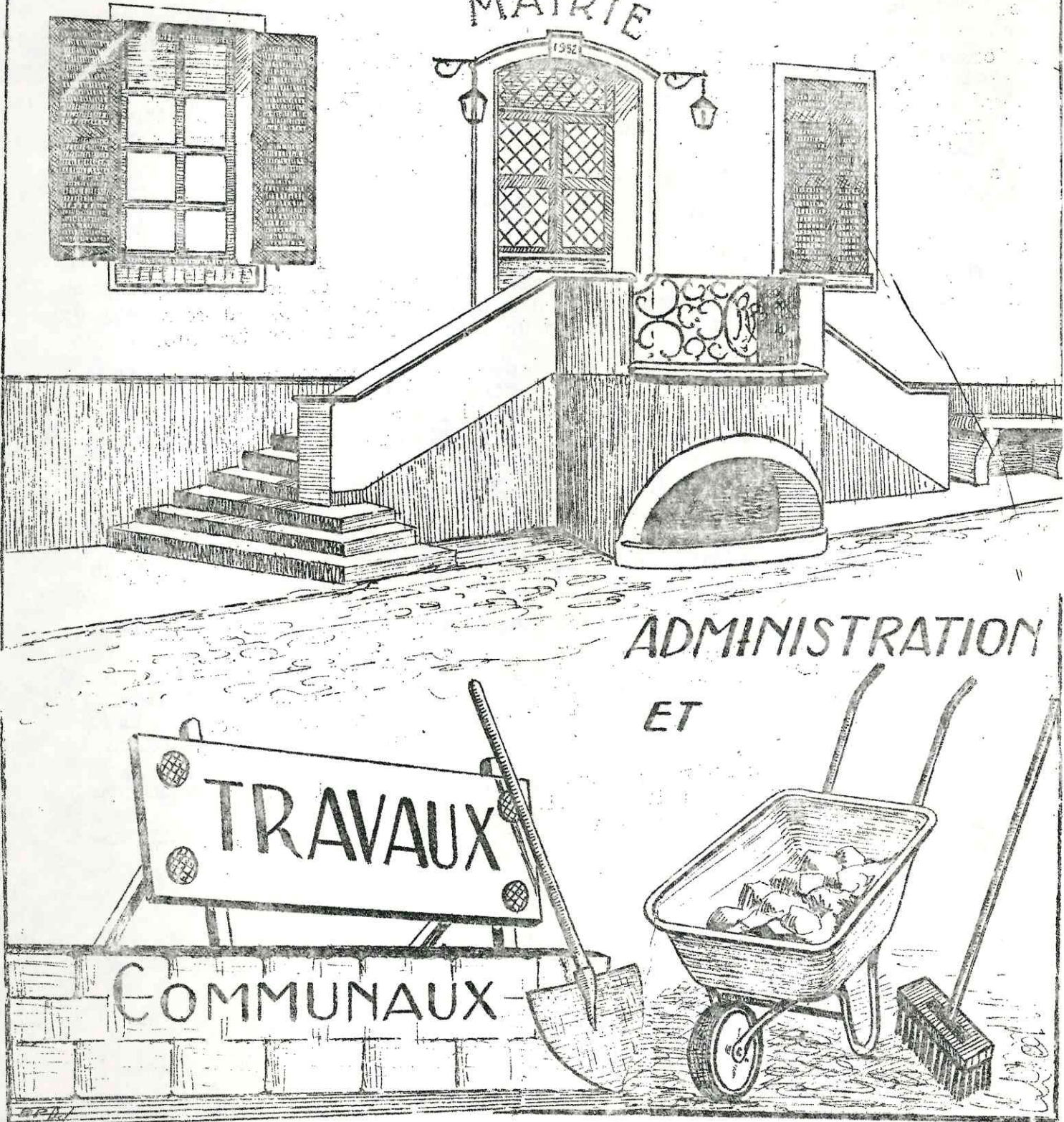
1952

ADMINISTRATION

ET

TRAVAUX

COMMUNAUX



Voici les principales décisions prises par le Conseil Municipal depuis le précédent numéro de la Tribune.

CASERNE DE GENDARMERIE

Le Conseil Général des Alpes Maritimes ayant décidé d'aider financièrement les petites communes pour la construction d'une caserne de gendarmerie, le Maire demande au Conseil Municipal s'il est toujours décidé à réaliser cet investissement et si, comme il le pense, tel est son désir, il informe le Conseil Municipal que la Commune a la possibilité d'acquérir le terrain nécessaire à cette implantation, terrain qui d'ailleurs a été agréé par la gendarmerie.

C'est dans cet esprit que le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

"Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 18 "JUN 1974, le Conseil Général a décidé d'accorder aux communes désireuses de construire une gendarmerie une bonification de 5% du montant de "l'annuité de l'emprunt contracté pour la réalisation des travaux.

"Cette bonification s'ajoutant au montant du loyer payé par le "Ministre de la Défense Nationale (environ 6%) du montant des travaux retenus, permet aux communes rurales d'envisager la construction d'une "caserne de gendarmerie avec une participation financière acceptable "par celles-ci.

"De plus, le Maire ajoute qu'en ce qui concerne le terrain, la gen- "darmerie a donné son accord pour la propriété de Monsieur DE LUCA, si- "tuée dans les jardins de GUILLAUMES lequel accepterait de vendre ce "terrain à la Commune si sa destination est bien la construction d'une "caserne de gendarmerie.

"Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil "Municipal :

1°) décide l'acquisition du terrain en question comprenant les "parcelles 278-301-283- 243- 227 - 233 - 232 - 2228- 231 et 229 et char- "ge le Maire de négocier cette acquisition pour laquelle le Conseil "Municipal a inscrit une somme de 90.000 Frs au budget supplémentaire "1975.

2°) Décide de construire une caserne de gendarmerie selon un pro- "jet en accord avec cette administration.

3°) Décide de réaliser l'emprunt nécessaire pour cette construc- "tion.

ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES A VALBERG

En ce qui concerne l'année 1975 le Maire demande au Conseil Municipal de reverser au Syndicat Intercommunal de VALBERG de 14.984 Frs représentant le produit de la taxe des ordures ménagères payée par les habitants de cet écart.

ROLE DES PATURAGES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle des pâturages communaux non soumis au régime forestier pour l'année 1975, l'approuve et l'arrête à la somme de Dix mille cent vingt huit francs (10.128 F).

Le précédent rôle s'élevait à la somme de 9.870 F).

TARIF DES DROITS DE PLACE :

Le Maire demande qu Conseil Municipal d'examiner le tarif des droits de place à GUILLAUMES qui n'ont pas été actualisés depuis 1972.

Compte tenu de l'augmentation des frais de personnel et de la fréquentation plus grande de certaines foires, le Conseil Municipal décide :

1°) pour les commerçants et étalagistes, le prix du m² d'occupation est fixé à 1 F d'une façon générale dans le centre urbain de GUILLAUMES, à l'exception des jours de foire du 16 Août, 16 Septembre et 9 Octobre où le m² d'occupation est porté à 1,50 F.

2°) Pour les ovins, le prix de la location des claies est maintenu à 1 F mais par contre le droit de place est porté à 0,50 F par mouton ou chèvre

L'application de ce nouveau tarif sera mis en application à partir de la foire d'octobre.

SUBVENTION FOIRE-CONCOURS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de Monsieur Jules GRAILLE, Président du Comité d'organisation de la foire-concours de GUILLAUMES qui aura lieu le 9 Octobre.

Dans cette lettre le Président demande à la Commune une aide financière.

Le Maire fait remarquer que chaque année, cette foire-concours utilise la salle des fêtes communale le matériel permettant l'exposition des produits et du bétail, et que de plus, les deux employés communaux prennent pratiquement à leur charge la mise en place et le fonctionnement de cette foire-concours.

Néanmoins, en plus de cette aide, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 250 frs au Comité d'Organisation pour la prochaine foire du 9 octobre 1975, en prélevant ladite somme à l'article 669, dépenses imprévues. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

ROLE SUPPLEMENTAIRE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle des abonnements à l'eau pour l'année 1975, (rôle supplémentaire) l'approuve et l'arrête à la somme de mille cinquante et un francs onze centimes (1.051, 11).

EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC VALBERG

Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis d'éclairage public établis par les Etablissements GUILLOT.

Le premier devis concerne l'extension de l'éclairage public sur le C D 29 à Valberg et s'élève à la somme de 8.502,48 F.

Le deuxième devis concerne l'extension de l'éclairage public sur le C D 28 à Valberg et s'élève à la somme de 41.685,67 F.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal ,

- 1°) adopte ces deux devis dont le montant total s'élève à la somme totale de 50 . 188, 15 F.
- 2°) sollicite une subvention du département de 33 %.
- 3°) autorise le Maire à contracter un emprunt représentant la part communale auprès de la Caisse d'Epargne (67 % du projet).
- 4°) autorise le Maire à signer un marché avec les établissements GUILLOT.

Le Conseil Municipal adopte.

ROLE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rôle supplémentaire pour l'assainissement, l'approuve et l'arrête à la somme de trois cent cinquante neuf francs soixante dix centimes (359,70 F).

SUBVENTION TRANSPORTEUR PUBLIC - Service de BOUCHANIERES

Le Maire informe le Conseil Municipal que, comme convenu avec Monsieur RICCI, transporteur public, celui-ci a assuré la desserte du hameau de BOUCHANIERES du 15 septembre 1974 au 15 septembre 1975, conformément aux accords pris avec lui suivant délibération du Conseil Municipal du 2 Octobre 1960 approuvée le 13 Février 1967.

Il est donc dû à Monsieur RICCI pour une année :
30 x 25 = 1.560 F.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé le règlement de cette somme, soit 1.560 F à prendre à l'article 657 "Subvention transporteur public".

TRANSPORT DES ELEVES DE GUILLAUMES A VALBERG

Il s'agit de l'utilisation du temps pédagogique pour la pratique du ski.

Le montant s'élève à la somme de 1.600 Frs. en raison de 200 F par voyage.

Le Conseil Municipal adopte.

PLAN DE SOUTIEN ET DE RELANCE

Dans le cadre de ce plan la Commune a obtenu une subvention de 7.600 Frs accordée par l'Etat.

Parallèlement un prêt de 20.000 Frs à taux privilégié est accordé pour le financement du projet retenu par le Conseil Municipal.

Prêt auquel il faut ajouter une aide financière du Département sous forme de bonification d'intérêt.

Ce dernier a décidé d'affecter cette somme au réseau de distribution d'eau de VILLEPLANE qui n'avait pu être terminé avec le projet exécuté en 1974.

ADHESION AU S.I.G.V.O.M. (Syndicat des Communes du Canton de GUILLAUMES)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 3 Septembre 1974, celui-ci avait décidé de ne pas adhérer au Syndicat des Communes du Canton de GUILLAUMES en voie de formation.

Par la suite, le Conseil Municipal au cours de sa délibération du 10 Mai 1975, avait décidé de demander son adhésion audit Syndicat.

En effet, les raisons pour lesquelles le premier refus avait été motivé, n'existant plus, le Maire avait demandé au Conseil Municipal de bien vouloir reconsidérer à nouveau ce problème dont l'importance est certaine pour maintenir l'unité du canton.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) d'adhérer au Syndicat des Communes du Canton de GUILLAUMES dénommé S.I.G.V.O.M.

2°) d'approuver les statuts dudit Syndicat qui sont les suivants :

Article 1.- En application des articles 141 à 151 et 156 du Code de l'Administration communale, il est formé entre les Communes d'ENTRAUNES - SAINT MARTIN D'ENTRAUNES - VILLENEUVE D'ENTRAUNES - SAUZE - CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES - DALUIS - BEUIL - PEONE, un Syndicat qui prend la dénomination de Syndicat à cocation multiple du Canton de GUILLAUMES, en abrégé "S.I.G.V.O.M."

Article 2.- Le Syndicat a pour objet le règlement des problèmes ayant trait au secteur finalisé et tous autres intéressant tout ou partie des communes adhérentes.

Article 3.- Le siège du Syndicat est fixé à GUILLAUMES dans les locaux du bâtiment E.D.F.

Article 4.- Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

Article 5.- La contribution des Communes associées aux dépenses du Syndicat (prévue à l'article 149/1er C.A.C.) sera déterminée au prorata de la variante retenue pour chaque opération, ladite variante devant être approuvée à l'unanimité par les délégués des Collectivités directement concernées.

Article 6.- Le Syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les Communes associées en application de l'article 144-du C.A.C.

3°) De prier Monsieur le Préfet de bien vouloir confirmer cette délibération par arrêté.

ECLAIRAGE PUBLIC DE VALBERG

Dans le courant de l'année 1975 le Conseil Municipal a fait exécuter un projet d'un montant de 25.406 Frs subventionné par le département à raison de 33 % ayant pour objet l'extension de l'éclairage public sur le C.D. 29 et la remise en état général du réseau existant.

Ces travaux constituant la première tranche actuellement le Conseil Municipal a adopté la deuxième tranche d'un montant s'élevant à la somme de 50188 F.

Celle-ci est subventionnée par le département (33%) et il a pour objet l'extension de l'éclairage public sur le C.D. 29 et sur le CD 28 jusqu'à l'immeuble "Le Monteverde".

Ces travaux étant financés l'exécution sera réalisée par l'entreprise GUILLOT, peut-être d'ici la fin de l'année, mais plus sûrement au printemps prochain.

ROLES SUPPLEMENTAIRES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal adopte ~~ces~~ ces deux rôles supplémentaires qui s'élève à la somme de 242,95 F pour l'eau et 169,40 F pour l'assainissement.

FONDS SCOLAIRES DEPARTEMENTAUX

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver divers projets ayant pour but des améliorations d'ordre scolaire en vue d'obtenir une subvention sur les fonds scolaires départementaux (ex-loi Barangé).

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les investissements suivants :

- 1°) Réfection de la façade du bâtiment de l'Ecole - Montant du devis 13.679 Frs.
- 2°) Fourniture et pose de quatre stores vénitiens dans les classes - Montant du devis 2.446 Frs.
- 3°) Fourniture et installation d'un poste de télévision noir et blanc - Montant du devis 1.950 Frs.
- 4°) Acquisition d'un appareil de projection avec écran - Montant du devis 1.582 Frs.

Le Conseil Municipal adopte cette liste espérant qu'elle sera obtenue par l'organisme départemental chargé de l'attribution de ces fonds scolaires rapelant que ces fonds, pris en charge à 80% par le département laissant à la Commune 20 %.

Le Maire ajoute qu'il y aurait lieu de prévoir dans un avenir prochain l'installation d'un chauffage central dans le bâtiment de l'école, point de vue qui est approuvé par le Conseil Municipal et pour lequel une demande de subvention sera faite sur le prochain programme.

BAIL DE LOCATION DE L'IMMEUBLE DE LA POSTE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce bail prévoyant une clause de révision triennale venant à échéance le premier janvier 1976 il a négocié avec cette administration une augmentation du montant des loyers.

L'ancien loyer annuel était de 20.880Frs. L'administration des Postes et Télécommunications accepterait un loyer annuel de 26.100 Frs.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cet avenant au bail portant sur l'augmentation du loyer.

SUBVENTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide d'allouer pour 1975, les subventions suivantes :

Subvention Amicale Personnel O.N.F.	20 F
Subvention Association Education Surveillée	50 F
Subvention Association Lecture Publique	50 F
Subvention Office des Combattants	50 F
Subvention Timbres antituberculeux	20 F
Subvention Mutuelle du Trésor	50 F

inscrites au budget primitif 1975 article 657.

Subvention au Syndicat d'Initiative

500 F

Subvention à la Caisse des Ecoles

1.000 F

qui sont votées à l'article 657 par prélèvement sur les fonds libres de la Commune.

STATION D'EPURATION DE VALBERG

Il s'agit du réseau ouest de la station qui interesse particulièrement le secteur de GUILLAUMES.

Par lettre en date du 22 Octobre 1975 Monsieur Charles GINESY, Président du Syndicat Intercommunal de VALBERG donne la confirmation suivante :

Le projet de la voie d'accès à la station d'épuration de Valberg qui s'élève à la somme de 180.000 Frs bénéficie d'une subvention de l'Etat de 20 % et du département de 60 %.

De ce fait la charge du Syndicat ne représente qu'une quote-part de 36.000 Frs couverte par un emprunt auprès de la Caisse Agricole.

HORLOGE DE BOUCHANIERES

En complément aux renseignements fournis dans le dernier numéro de la Tribune, nous informons nos lecteurs que la mise en conformité a eu lieu dernièrement au cours d'une visite effectuée par l'Organisme habituel l'A P A V E. Cette visite sur place groupait les représentants de cet organisme, de l'E.D.F. et de la mairie ainsi que de la Société qui a mis en place l'horloge.

De plus, pour tenir compte de certaines doléances, le Maire a demandé à la Société BODET d'examiner la possibilité de déplacer le cadran est. Pour le moment, aucune décision n'a pu être prise.

PROJET DE RESERVE DE CHASSE VAR- TINÉE

Monsieur Florent, Directeur de la Réserve Nationale de Chasse du Mercantour, dans une lettre du 24 septembre, a informé Monsieur le Maire qu'il a été chargé d'étudier l'opportunité et la possibilité de constituer une réserve de chasse approuvée dénommée VAR- TINÉE, assise sur le massif montagneux qui, de la Tête de Sanguinières au Mont Gravières, sépare les vallées du Var et de la Tinée.

Entr' autres, ce projet intéresse le canton de Guillaumes et en particulier son chef-lieu.

Cette réserve couvrirait une superficie de 13.900 hectares c'est-à-dire une superficie supérieure à l'actuelle réserve de chasse du Mercantour. L'opportunité de ce projet est évidente. Il permettrait le développement du gibier de haute montagne : chamois, lièvres, perdrix blanches, coqs de bruyère et bartavalles pour ne citer que les espèces autochtones. Actuellement, le gibier est rare dans cette région parce que l'accès aux chasseurs y est facile, qu'il n'existe pratiquement aucune protection naturelle pour le gibier. Dans cette lettre, Monsieur FLORENT demandait à Monsieur le Maire d'informer la Société de Chasse de Guillaumes et demandait aussi que le Conseil Municipal donne son avis.

Au cours de la réunion du Conseil Municipal du 5 septembre, le Maire a donné lecture de cette lettre et il a précisé les terrains visés par le projet. Il s'agit essentiellement des terrains communaux situés à la Pierre de Vic.

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à ce projet.

Pour les chasseurs, il est intéressant de donner les résultats officiels de la campagne de chasse au chamois en 1974 dans les cinq communes situées en périphérie de la Réserve Nationale du Mercantour :

Tende : 37

Belvédère : 58

St Martin Vesubie : 50

Valdeblore : 80

Isola : 48

CHEMIN DE FER DE PROVENCE ET LIAISON ROUTIERE ALPES-MARITIMES -
ALPES DE HAUTE PROVENCE.

Il est intéressant de publier un voeu de Monsieur Charles GINESY, que le Conseil Général dans sa dernière session a transformé en motion.

Le texte adopté fait un ensemble de ces questions très importantes et fait suite aux initiatives prises à l'échelon local ces deux dernières années par les élus du canton de Guillaumes, de Barcelonnette et de Saint Paul sur Ubaye, en ce qui concerne les liaisons routières.

Nous nous félicitons de cette initiative. Nous espérons que cet appel sera entendu par les deux départements intéressés et nous espérons aussi que l'échelon régional sera sollicité énergiquement.

Voici le texte de cette motion :

" Considérant les difficultés qui s'attachent aux réseaux routiers interdépartementaux en général, tout particulièrement aux liaisons alpines desservant les vallées du Haut-Var et de la Tinée dans leur prolongement des cols de la Cayolle et de Restefond, vers Barcelonnette;

Considérant que dans les secteurs de Fours, Bayasse, des ouvrages d'art sont en péril et nécessitent actuellement un investissement estimé à 7 millions de francs ; que de Jausiers au col de Restefond 20 km sont dans un état : quasi impraticable et très dangereux ;

Considérant que cet état de faits met en péril ces liaisons et que leur dégradation constante constitue une menace sérieuse sur le plan de l'économie touristique de notre département et des vallées concernées, avec le risque d'engendrer à brève échéance la fermeture de ces cols ;

Considérant que s'il appartient au département des Alpes- de Haute-Provence de se pencher sur ce problème qui le concerne territorialement nous sommes économiquement, directement concernés ;

Que si ce département voisin a pris avec nous conscience de l'intérêt que représente pour lui le maintien de la voie du Chemin de Fer de Provence, qui nous impose un très lourd effort financier, nous devons aussi exiger qu'il intervienne sur le plan de ces réseaux routiers;

Souhaitent - compte-tenu de l'importance des travaux à entreprendre - que l'E.P.R. intervienne, pour les réseaux précités, comme il le souhaitait pour les Chemins de Fer de Provence, la maintenance de l'infrastructure routière interdépartementale devant être de sa part un objectif prioritaire ;

Demandent la création d'une commission interdépartementale pour examiner les problèmes de ces liaisons. "

INSTALLATION DE CABINES TELEPHONIQUES

A la suite de la demande adressée par le Maire à la Direction des Télécommunications, la réponse suivante que nous publions a été adressée.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre relative à votre désir de voir implanter trois cabines téléphoniques à Guillaumes (Village, Villeplane, Veynas).

Une étude préliminaire , sans engagement de principe, est entreprise et un contact en ce sens sera pris par un de mes adjoints avec vos services techniques.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée

Depuis cette lettre, aucune information n'est parvenue à la mairie.

TRAVAUX COMMUNAUX

DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DU GIEYRARD à BOUCHANIERES

Ce projet a fait l'objet d'un appel d'offres en date du 20 juin 1975 et c'est à l'entreprise S A R L PRATICO qui a consenti les meilleurs prix qu'ont été adjugés les travaux, pour un montant de 89.362, 12 F, toutes taxes comprises.

Ce projet dressé par les services de l'Equipement et du Logement de la Subdivision de Guillaumes comprend essentiellement l'exécution de terrassements pour l'ouverture d'un chemin carrossable , pour désenclaver le quartier des Gieyrards qui bien qu'habité en permanence, n'avait pas encore de voie d'accès pour le desservir utilement.

Le projet à exécuter d'une longueur de 1 758 m a son origine sur la voie communale n° 1 des Enseignes, immédiatement après le pont dit du Menuyer et à 100 m environ du chemin départemental N° 75 de Bouchanières. Il comporte des pentes variant de 4 à 8 cm par mètre et se déroule face au midi en huit lacets, pour atteindre la ferme du Haut-Gieyrard, après avoir traversé des terrains actuellement en culture, mais qui pourraient fort bien, avoir un avenir constructibles, vu leur exposition ensoleillée et des vues imprenables sur les Gorges de Daluis, les chaînes des aiguilles de Pellens et le Mont Saint Honnorat.

Actuellement, les travaux commencés au mois d'août sont fort avancés et déjà ce premier ruban de chemin qui certes, doit être amélioré, a permis à quelques privilégiés de se rendre par temps sec, à la ferme-atelier de Maurice LIONS. De plus, quelques bretelles permettront d'atteindre des parcelles en retrait, ce qui aidera grandement à leur exploitation. Cette réalisation, comme beaucoup d'autres a vu des critiques, quant à l'implantation du tracé, mais là, comme en beaucoup de circonstances " les conseillers ne sont pas les payeurs " et la construction de chemins à grands renforts d'ouvrages d'art, amenant des dépenses en l'occurrence, plus que décuplées, n'aurait pu s'étaler que sur plusieurs années, retardant le désenclavement de ce quartier augmentant les annuités d'emprunts et aggravant par la suite les dépenses d'entretien.

R. G.

LA FETE DU 11 NOVEMBRE A GUILLAUMES

Comme chaque année la fête anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre a été célébrée à GUILLAUMES.

En l'absence de Monsieur l'Abbé PROCACCI, malade, c'est Monsieur l'Abbé CHIFLET de BEUIL qui a dit la messe devant une belle affluence.

Un cortège précédé par l'Association des Anciens Combattants, avec leur drapeau, s'est rendu au cimetière où après le dépôt d'une gerbe et les prières dites par l'Abbé CHIFFLET une minute de silence a été respectée. L'appel des morts a été fait par le Maire.

Les anciens combattants se sont réunis ensuite à la Mairie pour un apéritif précédé d'une courte allocution du Maire au cours de laquelle celui-ci a rendu hommage au sacrifice de tous ceux qui sont morts au cours des guerres.

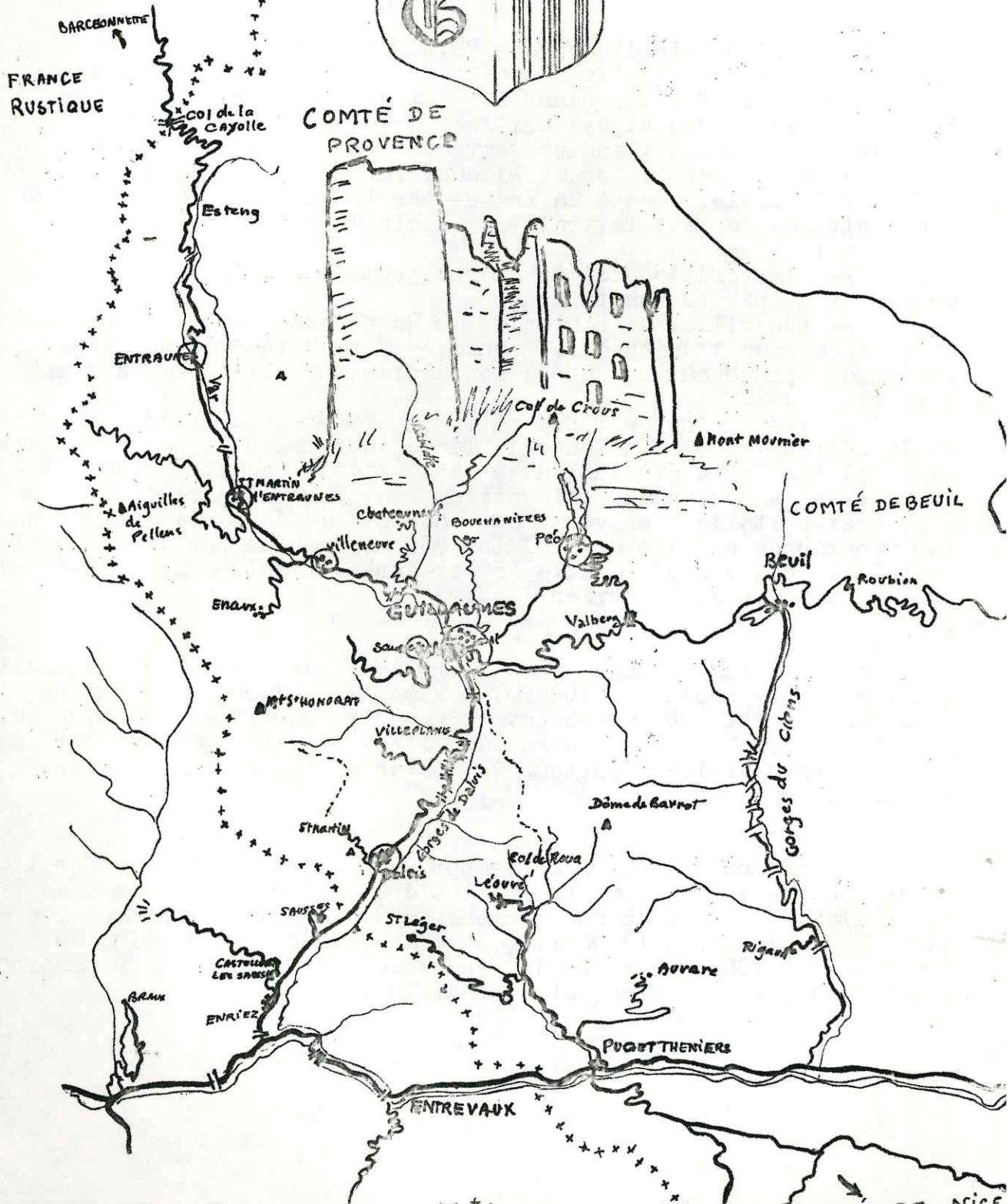
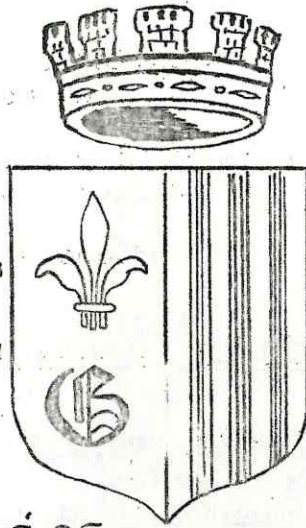
Ensuite au Restaurant DE LUCA, la municipalité offrit un banquet aux anciens combattants, parmi lesquels on notait la présence de cinq survivants de la guerre de 14-18 :

- Monsieur Jules LONG, président de l'Association des Anciens Combattants;

- Messieurs : Maurice RAYNAUD - Grégoire BAUDIN - Joseph PICHE - et Aristide BELLEUDY.

Ce repas s'est déroulé dans une ambiance de très bonne camaraderie et l'assistance, avec l'animation de Monsieur MAGALON Joseph, ne s'est séparée qu'en fin d'après-midi.

HISTOIRE LOCALE



Nous continuons la publication de la vie de GUILLAUMES pendant la Révolution et l'Empire - Thèse de doctorat de Mademoiselle Blandine MAUREL.

Dans ce numéro nous reproduisons les chapitres : "Situation Géographique et Fondation de GUILLAUMES".

-ooOoo-

SITUATION GEOGRAPHIQUE

D'une superficie d'environ 390.000 hectares et comptant plus de 650.000 habitants répartis dans 163 communes, dont près de la moitié dans la ville de Nice, formant 34 cantons et 2 arrondissements, l'actuel département des Alpes-Maritimes date de 1860 où il fut constitué par la réunion à l'ancien Comté de Nice, couvrant 251.000 hectares et alors amputé des villes de Limone, Vernante, Dolcaqua, Périnaldo, Pigna et Apricale, cédé à la France par le Roi de Sardaigne après le plébiscite consacrant le traité de Turin du 24 mars, des territoires suivants :

1°/- L'arrondissement de Grasse prélevé sur le département du Var créé en 1789 par la Constituante,

2°/- Les villes de Menton et de Roquebrune qui, s'étant également prononcées pour l'union à la France, y furent incorporées lorsque le Prince de Monaco eût renoncé à ses droits sur elles par le traité du 2 Février 1861.

3°/- Les villes de Tende et de la Brigue et certains territoires de la région de Saint Etienne de Tinée, notamment le Val de Chastillon et le plateau où a été implantée la station d'Isola-2000 dont les mésaventures dues à un excès de neige ont récemment défrayé la chronique, qui, restés italiens en vertu du protocole de délimitation des nouvelles frontières en date du 27 Juin 1860 contrétablé par la Convention de mars 1861, ont été cédés à la France après la guerre de 1939-45 par le traité de Paris du 8 Février 1947.

De forme pentagonale très irrégulière, le département a une longueur en ligne droite de 100 Km. maximum et est bordé au sud par la Méditerranée sur près de 75 Km. et très légèrement par la minuscule principauté de Monaco, au nord et à l'Est par la république Italienne, à et à l'ouest par les départements du Var et des Alpes de Haute-Provence.

Lui donnant un relief fortement accusé, ses chaînes de collines et de montagnes s'étagent en gradins des plages de la côte à la frontière italienne jusqu'à une hauteur de 2.818 m. où culminent les massifs de l'Authion (2.080m.) entre la Roya et la Vésubie, du Tournairat (2.085 m.) entre la Vésubie et la Tinée, et du Mounier (2.818 m.) entre la Tinée et le Haut-Var.

Son plus grand cours d'eau est le fleuve "Le Var", à débit torrentiel, qui se jette dans la mer à Saint-Laurent du Var après l'avoir traversé sur 135 Km. en formant de nombreux méandres et reçu les eaux de la plus grande partie du département par ses affluents le Tuebi, le Cians, la Tinée, la Vésubie grossie de la Gordolasque, sur sa rive gauche, et le Collomb et l'Estéron sur sa rive droite. Le fleuve "la Roya" le traverse dans sa partie Est avant de franchir la frontière italienne au sud de Breil, mais il reçoit surtout les eaux du bassin italien à l'exception de celles de la "Bévéra" qui arrose Moulinet et Sospel.

Quelques autres cours d'eau de faible importance existent dans l'arrondissement de Grasse : la Brague, la Cagne, le Loup, la Siagne, et l'on trouve quelques lacs dans le nord de la vallée de la Tinée dont ceux de Vins, de Tinibras et surtout celui de Rabuons de 33 ha. à 2.515 m. l'altitude. Une seule source thermale à Berthemont-les-Bains, près de Roquebillière dans la Vésubie, dont les eaux sulfureuses étaient, dit-on, déjà très appréciées des Romains et où vint encore en 1667 la Reine de Sardaigne, Marie Jeanne de Nemours, en passant par le col de Fenestre.

Le climat, très doux l'hiver et tempéré l'été sur le littoral où la température moyenne de l'année est de 15 à 16 degrés, devient plus rigoureux à l'intérieur des vallées de l'arrière-pays niçois et dans les zones de montagne où, au-dessus de 1.000m., la neige tombe fréquemment l'hiver et se maintient plusieurs mois à la grande joie des amateurs de sports de neige qui fréquentent assidûment les stations de Beuil, de Valberg, d'Auron, de la Colmiane, de Gréolières et maintenant d'Isola.

Très peu industrialisé et surtout agricole avec des cultures de fleurs, de légumes, de fruits, d'olives sur le littoral, et l'élevage laitier et ovin fortement développé ailleurs où les anciennes cultures de céréales et de la vigne sont en nette régression en raison du caractère accidenté des terrains, le département des Alpes-Maritimes est devenu à partir de 1820 et beaucoup plus fortement depuis le début du siècle une région essentiellement touristique où affluent hiver comme été touristes français et étrangers attirés par la beauté variée de son terroir, par son ciel bleu, par la douceur de son climat et son ensoleillement unique au monde.

Divisé administrativement à l'origine en trois arrondissements: Nice, Grasse et Puget-Théniers, le département en compte deux aujourd'hui depuis la suppression décidée en 1926 de l'arrondissement de Puget-Théniers, duquel faisait partie la ville de Guillaumes par ailleurs Chef-lieu d'un canton de sept communes identiques à celui créé en 1792 après son occupation militaire.

Ainsi rattachée à la Préfecture de Nice, comme elle l'était à l'époque sarde, la ville de Guillaumes est, par la superficie, l'une des plus importantes communes du Département avec ses 8.392 hectares dont plus de la moitié forment le domaine communal. A 96 km. de Nice, 38 de Puget-Théniers, 26 d'Entrevaux, 27 d'Annot, 40 de Colmars et 65 de Barcelonnette, Guillaumes se situe à 819 mètres d'altitude au confluent du Var et du Tuébi.

Blottie dans la vallée du Var, l'agglomération est bâtie au pied du sommet escarpé qui la domine, d'où émergent les ruines de ses fortifications passées dont ses habitants étaient si fiers, majestueusement dressées au-dessus des pittoresques rochers dentelés curieusement façonnés par la nature et posés ça et là comme autant d'antiques sentinelles figées à leur poste.

D'un accès difficile jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle où furent construites les deux routes qui la desservent actuellement à partir de la côte, d'une part, à travers les Gorges de Daluis et du Cians qui sont devenues de hauts lieux du tourisme international, et d'Annot, Colmars, et Barcelonnette d'autre part, Guillaumes a connu un essor touristique que le développement de l'automobile et la création de stations de neige comme Valberg et Beuil ont accru considérablement de nos jours.

Ainsi se trouvent palliés dans une certaine mesure les effets d'un exode rural né dès le début du 20^o siècle du machinisme agricole et des méthodes d'industrialisation de la production d'une application difficile dans les pays de montagne. Les anciennes cultures de céréales, de légumes secs, de la vigne, ont donc peu à peu cédé la place à un excellent élevage laitier dont témoigne la coopérative actuelle issue du vieil esprit d'association et de la volonté farouche de survie qui ont toujours été les traits dominants d'une population rude et laborieuse.

L'excellence d'un climat sec dû à sa position entre deux cours d'eau formant un couloir largement balayé par la brise du nord, frais l'été et sans excès l'hiver, et l'accueil aimable de ses habitants favorisent la pénétration de l'installation saisonnière des citadins de la côte. De nombreuses et vieilles maisons abandonnées au fil des années ont été peu à peu restaurées par les Guillaumoises qui, répugnantes à les vendre à des étrangers, les louent l'été à des citadins fervents du calme et des beautés naturelles d'une région alpestre que les anciens niçois appelaient la "France Rustega" (France rustique). Les vieilles rues pavées du village ont été modernisées et des cafés et hôtels coquets ont remplacé les cabarets et auberges d'antan. Les rues "Raimond Béranger" du "Roy René" et la place de "Provence" témoignent de l'attachement des Guillaumoises à l'origine provençale de leur cité.

La population normale actuellement de 594 habitants triple presque pendant les mois d'été et ce fait redonne un peu à Guillaumes de sa splendeur ancienne.

Dès la sortie des merveilleuses gorges de Daluis, une belle route droite et bordée de hauts peupliers conduit à travers les prairies verdoyantes et parsemées d'arbres fruitiers, jusqu'à l'entrée du village qui apparaît à l'étranger, charmé et conquis par ses pimpantes maisons aux façades colorées après la sauvage et grandiose beauté des rochers rouges qu'il vient de franchir, comme un oasis de verdure, de grâce et de paix.

HISTOIRE GENERALE

LA FONDATION DE GUILLAUMES

Tous les historiens de la Provence s'accordent pour situer vers l'an mille la création de GUILLAUMES sous le nom de : "Castrum de Guillermo", mais si la plupart l'attribuent à Guillaume II de Provence, certains auteurs plus modernes ont émis l'hypothèse qu'il s'agissait d'un seigneur du lieu du nom de Guillaume, et quelques uns ont même précisé que ce seigneur serait Guillaume Rostagni.

En réalité, il y a tout lieu de croire que la fondation du "Castrum" est l'œuvre de Guillaume, fils de ce Boson apparu en Arles vers 940 comme Comte de Provence, et dont un frère, : Guillaume, était Comte d'Avignon mais n'a jamais eu le titre de Comte de Provence. Ce fils de Boson est donc bien le premier Comte de Provence du nom de Guillaume et il régna de 968 à 992. Il fut appelé le "libérateur" lorsqu'il eût, à la tête des seigneurs du pays et avec l'aide d'Arduin, Marquis de Turin, battu et détruit les sarrazins, délivrant vers 972 la Provence et le Piémont de ces hordes qui les ravageaient.

C'est vraisemblablement en guerroyant contre les sarrazins dans la vallée haute du Var que ce Guillaume, excellent homme de

guerre, comprit l'intérêt stratégique d'une place forte destinée à défendre ce passage des Alpes et que son choix se porta sur le sommet escarpé dominant le confluent du Var et du Tuébi.

Le "Castrum de Guillermo" fut donc certainement construit vers la fin du 10ème siècle et il devint successivement - Guilhelmo - Guilhaumes - puis Guillaumes. Entouré de remparts, il était dominé par un castel flanqué d'une vaste tour dite "tourre caïrado" (tour carrée).

-oooOooo-

à suivre ...

DE TOUT ... UN PEU ...

Si vous prenez un "taxi" sachez que le conducteur peut refuser de suivre un enterrement, refuser de prendre un voyageur accompagné d'un animal, refuser d'attendre un client en zone bleue, et partout où le stationnement est limité, enfin de prendre un voyageur poursuivi par la police ou la clameur publique. Par contre il n'a pas le droit de fumer, ni d'exiger un pourboire.

La plupart des oiseaux migrateurs réalisent des prouesses étonnantes. Les grues franchissent l'Himalaya à 7.000 mètres d'altitude, la pie-grièche met II jours pour venir d'Abyssinie et le pluvier doré qui ne peut se poser sur l'eau et ne fait guère que du 45 km à l'heure s'élançe de l'Alaska pour Hawaï soit 4.000 kms sans escale.

Ne laissez pas les araignées envahir votre maison de campagne. Badigeonnez les encadrements des ouvertures avec une solution d'alun (250 grammes dans un litre d'eau très chaude).

Des fleurs de pommier à Noël - Pour avoir de jolies fleurs hors saison à Noël, il faut couper début novembre des branches de pommier et les mettre dans de l'eau sucrée, dans un endroit tempéré. Cette recette émerveille les amis au réveillon.

Pour conserver très longtemps vos grands bouquets de feuillage d'automne, remplissez le vase avec un mélange d'eau et de glycérine.

-Le saviez-vous ? ...

-Dans quelle ville a été créé le premier métro ?... Budapest.

-Y-a-t-il plus d'accidents mortels de voiture la nuit que le jour ?...
Oui - Deux fois plus environ.

-Y avait-il un gaucher parmi : Léonard de VINCI - RAPHAEL - MICHEL-ANGE
HOLBEIN - PAGANINI et le musicien SCHUMANN ?... Ils étaient tous
gauchers.

-Pourquoi Napoléon obligeait-il les grognards à porter des boutons sur
leurs manches ? Pour les empêcher de s'essuyer le nez sur leurs manches.

-A 50 ans votre cœur aura battu combien de fois ?...
Faites les opérations à raison de 80 fois à la minute.

-Qui a réalisé le premier sous-marin en France ?... Gustave ZEDE fit
construire le premier sous-marin "Gymnote".

Si vous rencontrez une voiture accidentée, le Code Pénal vous oblige
à secourir toute personne qui serait blessée. Vous devez au moins
alerter les secours publics (Gendarmerie si vous êtes à la campagne -
Police-Secours ou Commissariat de police si vous êtes en ville).

Vous vous exposez à une forte amende et parfois même à l'emprison-
nement si vous vous en abstenez.

Savez-vous qu'un magasin bien achalandé signifie un magasin bien
pourvu en clients et non en marchandises.

Ne vous encombrez pas de papiers inutiles. Jetez les prospectus
(rélevez l'adresse si elle vous intéresse); les journaux, les revues,
après lecture, les lettres d'amis auxquelles vous avez répondu. Par
contre gardez UN AN : les notes d'hôtels, de locations de vacances;
DEUX ANS : Quittances d'eau, gaz, électricité, honoraires médecins, dentis-
tes et factures diverses. CINQ ANS : Quittances de loyer, talons de
paiement des cotisations de sécurité sociale, des rentes, des pensions,
etc... TRENTE ANS : factures d'architectes, d'entrepreneurs, de mobilier,
TOUJOURS : Papiers d'identité, papiers officiels, contrat de travail,
titres de propriété, actes notariés, etc...

-ooOoo-

Glané pour vous... par Marius REBUFFO

LA DERNIERE FETE DU 15 AOUT

Dans un précédent numéro en relatant le déroulement de cette fête nous avons annoncé la publication du compte financier de celle-ci.

Actuellement nous sommes en mesure de tenir nos promesses.

MONTANT DES DEPENSES :

Frais d'orchestre	6.050 F
Facture Azur-Festival (feux d'artifice).....	1.200 F
Achat de lots de jeux d'enfants	600 F
Achats divers (épicerie-pain-apéritif)	500 F
Facture GUERRA (boissons)	3.660 F
Achat de barriques	75 F
Achat de cocardes	872 F
Cotisations Sécurité Sociale	468 F
Facture CORPORANDY (affiches-billets)	630 F
Droits d'auteur	714 F
Frais divers	100 F

TOTAL : 14.869 F

MONTANT DES RECETTES :

Vente des billets tombola	1.965 F
Location stand Nougats	200 F
Location stand tir	200 F
Produit vente enveloppes	2.160 F
Produit aubades	5.200 F
Recettes au bar y compris confetti	8.080 F

TOTAL : 17.805 F

Il ressort de ces deux comptes un excédent de recettes d'un montant de : 2.936 F.

Cet excédant a été utilisé en grande partie pour l'acquisition de l'estrade des musiciens pour laquelle une somme de 2.450 F a été versée aux entreprises Ernest PONS et Louis RANCUREL.

Le solde de cet excédent sera utilisé par le Comité pour le financement d'un repas réunissant tous ceux et toutes celles qui ont participé bénévolement à la réussite de cette manifestation traditionnelle et que nous remercions encore une fois à juste titre.

En outre il convient de remercier encore les hôteliers qui ont accueilli et nourri les musiciens et il convient aussi de faire la remarque suivante :

Actuellement il est impossible de faire cette fête à moins de 15.000 Frs et pour en assurer son autofinancement, si on veut maintenir la gratuité du bal, il est indispensable de réaliser un produit substantiel avec la buvette.

LA FOIRE DU 9 OCTOBRE ET LA FOIRE -CONCOURS

La foire d'octobre a cette année encore remporté le succès habituel.

L'affluence y était exceptionnellement importante et toutes les surfaces que représentent le champ de foire, la place de Provence et le grand parking n'étaient pas suffisantes pour y accueillir tout le monde.

Ce succès est certainement dû pour une bonne partie à la concomitance de la Foire-Concours.

C'est la huitième année que cette manifestation, organisée par le Comité présidé par Monsieur Jules GRAILLE, développe son activité pour la présentation de toutes les productions agricoles du canton.

Tous les organismes agricoles, aussi bien ceux de l'Etat, que ceux du département et de la profession étaient largement représentés.

En prélude au banquet offert par le Comité d'organisation, un apéritif réunissait dans la salle des fêtes communale, tous les élus du canton et toutes les notabilités présentes ce jour là à GUILLAUMES.

Le Docteur DURANDY, Maire de GUILLAUMES, dans une courte allocution a exprimé sa satisfaction d'accueillir une assemblée aussi importante, tandis que Monsieur Charles GINESY soulignait les conclusions à tirer de cette journée.

A la fin de cet apéritif le palmarès était lu par Monsieur ASTIER.

Le palmarès intégral a été publié dans NICE-MATIN, faute de place nous ne pouvons en faire autant, mais cependant pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pas été informés, nous publions le palmarès concernant l'élevage :

AUTAURAUX race Abondance : 1er prix : PAYAN Charles (médaillon bronze D.D.A.), Entraunes ; 2° et 3° prix : LIAUTAUD Norbert, St Martin d'Entraunes ; 4° prix : BRUN Louis, Villeneuve d'Entraunes.

race Montbéliarde : 1er prix : BLANC Jules, Saint Martin d'Entraunes ; 2° prix : THAON Jean, St Martin d'Entraunes.

Divers : prix de présentation à M. SPINLER Robert de Daluis pour son taureau de race à viande.

GENISSES 1er prix : JAUBERT Emile, St Martin d'Entraunes ; 2° prix (ex-aequo) MM. JAUFFRET Jules, St Martin d'Entraunes ; et PONS Fernand, Villeneuve d'Entraunes ; 3° prix (ex-aequo) : SPINLER Robert, Daluis et BRUN Louis, Villeneuve d'Entraunes.

VACHES LAITIÈRES

1er prix : JAUBERT Emile, Saint Martin d'Entraunes ; 2° prix : PONS Fernand, Villeneuve d'Entraunes.

Prix de présentation pour vaches laitières avec veau : 1er prix PAYAN Charles (fils) Entraunes ; 2° prix : J ONGET Jean, GUILLAUMES.

AGNELLES RACE PEONE

1er prix : M. ROUBIN Joseph à Daluis ; 2ème prix : Mr COTON Gaston à Daluis ; 3ème prix : M. CAR Henri à Péone ; 4° prix : Mr CAR Gaby à Péone ; 5° prix ex aequo : M. DAOLENA Ange à PEONE, M. BELIEUD Marcel à Péone ; 6ème prix : M. TOCHE Noël à GUILLAUMES ; 7° prix : M. RANCUREL Léon à Valberg.

AGNELLES CROISEES

1er prix avec médaille Chambre d'Agriculture : M. BRUN Honoré de Daluis ; 2° prix : M. TOCHE Noël à Guillaumes ; 3° prix : M. BELLIEUD Marcel à Péone ; 4° prix : M. CAR Etienne à Péone.

MENEURS PRIX DE PRESENTATION

M. RANCUREL Léon à VALBERG ; M. VILLON Robert, Bouchanières.

BREBIS RACE PEONE

1er prix : M. DAOLENA Ange à Péone ; 2° prix : M. CAR Gaby à Péone ; 3° prix : M. COTON Gaston à Daluis ; 4° Prix : M. ROUBIN Joseph à Daluis ; 5° prix : M. RANCUREL Léon à Valberg.

ANTENAISES RACE MERINOS

1er prix : M. VILLON Robert Bouchanières.

BREBIS CROISEES

1er prix : M. CAR Henri à Péone ; 2° prix : M. CAR Etienne à Péone, 3° prix : M. DAOLENA Ange à Péone ; 4° prix : M. TOCHE Noël à Guillaumes. Mention de présentation : M. SALICIS Raymond à Valberg.

BELLERS

1er prix : M. COTON Gaston à Daluis ; 2° prix : M. CAR Lucien à Péone ; 3° prix : M. VILLON Robert à Bouchanières.

PALMARES CAPRIN

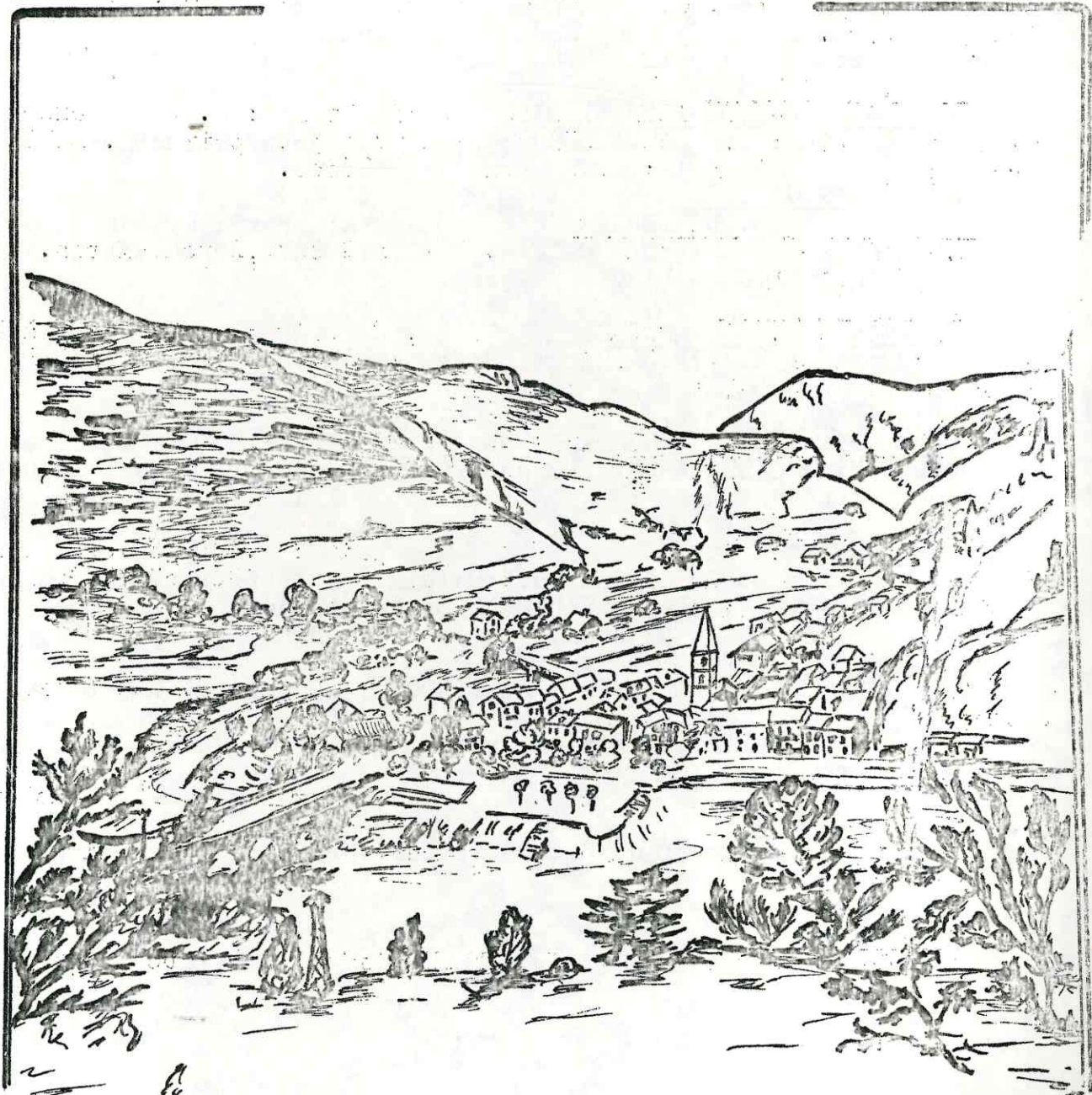
CHEVRETTES - 1er prix : M. VILLON ; 2° prix : M. FRIOL Robert à Péone.

BOUC RACE ALPINE - Prix de présentation - M. VERNET Christian à Bouchanières.

PALMARES CHEVAL

Prix de présentation à M. ~~V~~VERNET Christian à Bouchanières.

LA VIE AU VILLAGE



NAISSANCES

Nous avons appris les naissances suivantes :

-Le neuf septembre à MONTPELLIER celle de Sébastien-ECK, fils de Madame et Monsieur ECK, Gendarme à la Brigade de GUILLAUMES.

-Le douze novembre à NICE, celle de Joan-Robert PONS, fils de Monsieur et Madame Gérard PONS, petit-fils de Madame Laure PONS, de GUILLAUMES.

-Celle de Nathalie DELMAS, fille de Monsieur et Madame Alain DELMAS née Christiane LUCARINI.

-Et celle de Laurent SEVERAC, fils de Monsieur et Madame Alain SEVERAC née Michele MASSENA.

Rappelons que le nouveau-né est le petit-fils du très regretté Maire de DALUIS, Monsieur Charles MASSENA.

Nous adressons nos meilleurs vœux à tous ces nouveaux-nés et nos compliments aux parents.

MARIAGES

Nous avons appris les mariages suivants :

- à LEVENS le seize août, celui de Monsieur Pierre MAGALON avec Mademoiselle Patricia CARRE.

Le jeune marié est le fils de notre ami Joseph MAGALON qui participe chaque année à la fête du 15 Août en qualité de sapeur.

-à ANTIBES le vingt-sept septembre le mariage de Denise PICHE avec Monsieur Michel BUTE.

Il s'agit de la fille de notre concitoyen Adolphe PICHE et soeur de Roland PICHE.

- le même jour a eu lieu à NICE le mariage de Monsieur Jean ICART avec Christine BAUER.

La bénédiction nuptiale a été donnée en l'Eglise du Monastère de Cimiez.

Le marié est le fils de Monsieur Fernand ICART, Député.

Le mariage de M. Julien DAO-BELLESSA, employé à la Préfecture des Alpes Maritimes avec Marie Paule BOUVERAT Puericultrice.

Le jeune marié est un ancien joueur de notre équipe de Football.

La bénédiction nuptiale a été donnée le vingt cinq octobre en l'Eglise St Philippe.

A tous ces jeunes couples nous adressons nos voeux de bonheur et de prospérité.

D E C E S

Le 18 Septembre, avec tristesse nous avons appris la mort de Madame Mélanie TROUCHE, survenu à l'Hôpital d'Entrevaux à la suite d'une longue maladie.

La défunte était âgée de 82 ans. Elle était mère d'une nombreuse famille dans laquelle nous comptons encore parmi nos habitants : Fernand et René TROUCHE.

A ceux-ci et à leur frère Norbert, la Tribune de GUILLAUMES adresse ses condoléances très sincères.

Le 2 Octobre est décédé à GUILLAUMES notre ami Charles CESAR, retraité des P.T.T.

C'est brusquement que ce décès est intervenu à l'âge de 71 ans.

Le défunt jouissait de la sympathie générale, mais sa disparition a été principalement ressentie dans le groupe constitué par les sapeurs de notre fête traditionnelle.

C'est avec émotion que la Tribune de GUILLAUMES adresse son dernier adieu à un bon guillaumoïse, sans oublier évidemment d'exprimer ses très sincères condoléances à sa veuve, à son fils et à ses deux soeurs.

A VILLENEUVE D'ENTRAUNES ont été célébrées le 2 Septembre les obsèques de Madame Philippine GIRAUD née SEREN.

Ce décès survenu à l'âge de 72 ans affecte particulièrement ses enfants et petits enfants à qui nous adressons nos sincères condoléances.

Egalement à VILLENEUVE D'ENTRAUNES nous venons d'apprendre le décès de Madame Céline RANCUREL née TRINQUIER survenu à CANNES le six novembre.

L'inhumation a eu lieu dans le cimetière d'ENNAUX le lundi 10 Novembre.

A son mari et à ses enfants, nous adressons nos très sincères condoléances.

Pour les habitants de PEONE nous tenons à signaler le décès de l'Abbé Joseph MESCAM, ancien curé de PEONE, survenu le 14 Septembre 1975 à l'âge de 78 ans.

DEPART A LA RETRAITE

A la subdivision de GUILLAUMES notre ami Monsieur Julien MURRIS a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir d'octobre 1975.

Entré dans l'Administration des Ponts et Chaussées en 1941 à ANNOT il a été titularisé en 1956.

Affecté à SAUZE il y est resté jusqu'à maintenant, ce qui lui a permis de gagner la sympathie des habitants de ce petit village. D'ailleurs il est dans son intention de s'y installer définitivement pour y jouir d'une retraite bien gagnée.

C'est aussi notre voeu.

Nous venons d'apprendre, à dater du 24 Octobre, le départ à la retraite de Monsieur Félicien LANCE, préposé aux Postes et Télécommunications.

Entré dans cette administration en avril 1937, il a toujours exercé sa profession à GUILLAUMES.

Les habitants de cette commune, et particulièrement ceux des hameaux de BOUCHANIERE, VILLEPLANE, VILLETALE, ROUA, LA COLETTE, ne sont pas près d'oublier sa gentillesse et sa conscience professionnelle.

Ses qualités ont d'ailleurs été reconnues de l'Administration des Postes et Télécommunications qui lui a discerné d'abord la médaille de bronze, et ensuite la médaille d'argent.

Evidemment il prendra sa retraite parmi nous et nous nous en réjouissons en lui adressant nos meilleurs voeux.

D E P A R T

C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris la prochaine mutation de Madame Marcelle SIGAUD, qui en qualité d'agent de bureau travaille à la Subdivision de GUILLAUMES depuis le premier octobre 1972

Ces regrets sont d'autant plus justifiés que par sa gentillesse et par son dynamisme elle avait su gagner la sympathie générale.

Elle possédait aussi des qualités d'animation dont l'absence sera ressentie dans les associations de GUILLAUMES.

Nous lui souhaitons de se plaire dans sa nouvelle affectation, qui sera vraisemblablement niçoise ou cagnoise, à partir du début de l'année prochaine.

En additif à une précédente Tribune nous ajoutons quelques oublis de succès aux examens :

B.E.P.C : Eliane BAUDIN - et SIGAUD Philippe.

B.T.S. Christian CADE.

BIENVENUE

C'est avec un très grand plaisir que nous venons d'apprendre l'installation à GUILLAUMES de Monsieur SCHERRER.

Il vient de prendre en charge le Grand-Hôtel ce qui constitue dans notre économie locale un investissement très important.

Monsieur SCHERRER est bien connu à GUILLAUMES car il a exercé son métier d'Hôtelier-restaurateur avec succès à VALBERG dans l'établissement l'OUSTALET. Sa réputation de grand chef n'est plus à faire, aussi soumettons-nous certains qu'il réussira ici à GUILLAUMES apportant par sa présence un atout valable au développement de notre activité touristique.

L'ouverture de son établissement est très prochaine, et elle sera même certainement faite au moment où paraîtront ces lignes.

De plus il a pour son établissement des projets très hardi puisqu'il envisage d'aménager d'ici le printemps prochain 10 chambres en catégorie 2 étoiles ce qui permettrait le reclassement de cet hôtel abandonné depuis très longtemps.

C'est pourquoi nous lui adressons nos compliments et nos meilleurs vœux de réussite.

A VALBERG nous venons d'apprendre l'installation, en qualité de gérant de l'Hôtel "LES FLOCONS" de Messieurs Gérard et Marc BIANCHI à qui nous souhaitons vivement une bonne réussite professionnelle.

DERNIERE MINUTE

Nous venons d'apprendre les nouvelles suivantes :

- Le prochain mariage de Monsieur Alain ODASSO avec Mademoiselle Jocelyne ISNARDY qui sera célébré à VILLEFRANCHE-sur-MER le lundi 8 Décembre.

Le jeune marié est le fils de Monsieur et Madame Antoine ODASSO.

- Le même jour sera célébré à NICE le mariage de Monsieur Guy RAYBAUD et Mademoiselle Mireille SALEN.

Le jeune marié est le fils de Monsieur Gaston RAYBAUD, ancien maire de BEUIL.

Compliments, félicitations et meilleurs vœux.

D E C E S

Nous avons appris avec regret le décès survenu à ALLOS de Madame Veuve RAYNAUD, mère de Monsieur Augustin RAYNAUD qui a été pendant longtemps boulanger à St MARTIN D'ENTRAUNES.

A ses enfants, & petits-enfants, nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

N° 54 - NOVEMBRE 1975

Abonnement 10 frs

Paraissant au cours du 1er Trimestre

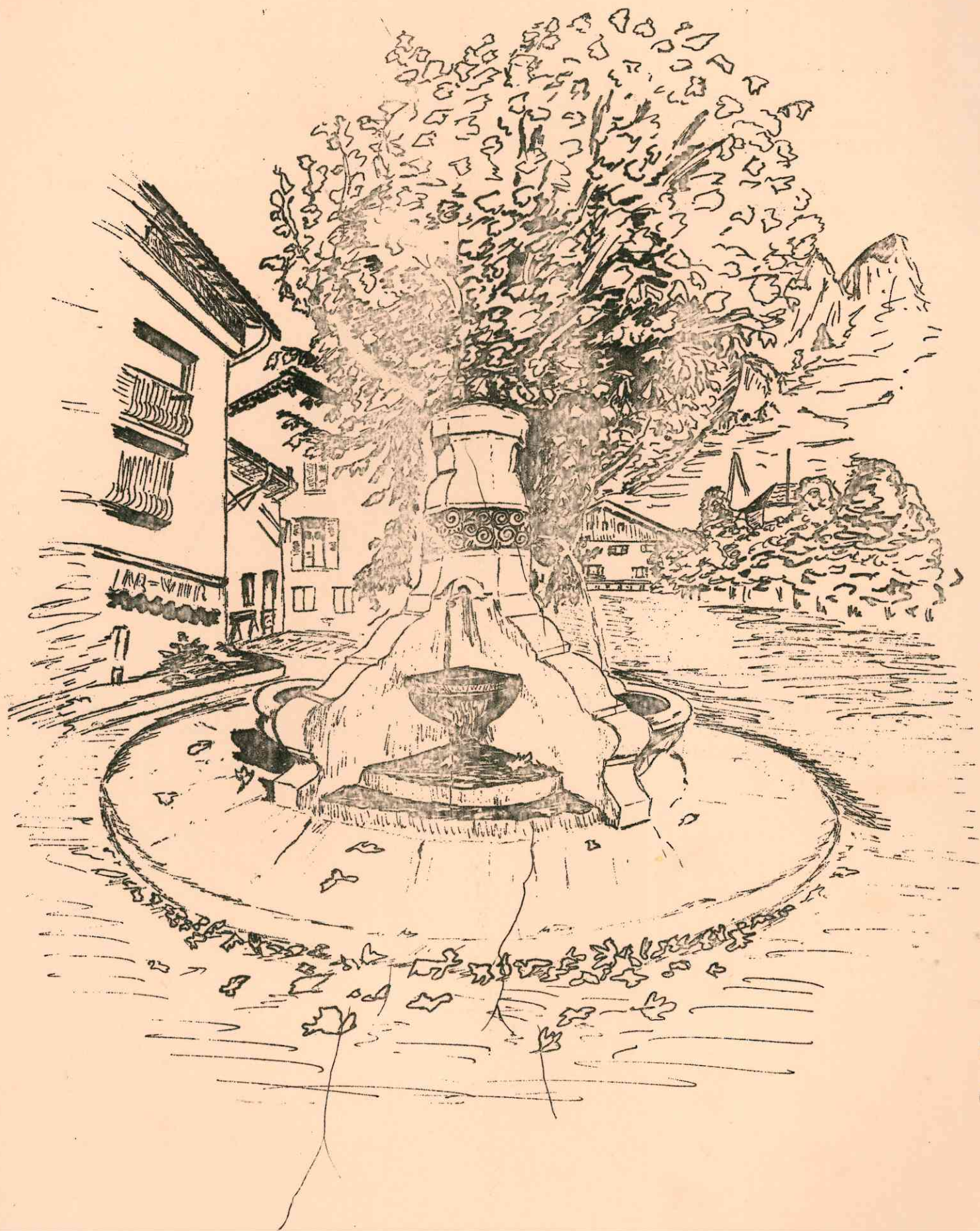
2° Trimestre

3° Trimestre

4° Trimestre

AVIS A NOS LECTEURS

Le règlement de l'abonnement peut être effectué par chèque bancaire virement postal ou encore par mandat-lettre établi au nom du Receveur Municipal, mais adressé à la Mairie de GUILLAUMES.



DECES

Nous avons appris avec regret le décès survenu à ALLOS de Madame Veuve RAYNAUD, mère de Monsieur Augustin RAYNAUD qui a été pendant longtemps boulanger à St MARTIN D'ENTRAUNES.

A ses enfants, et petits-enfants, nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

N° 54 - NOVEMBRE 1975

Abonnement 10 frs

Paraissant au cours du 1er Trimestre

2° Trimestre

3° Trimestre

4° Trimestre

AVIS A NOS LECTEURS

Le règlement de l'abonnement peut être effectué par chèque bancaire virement postal ou encore par mandat-lettre établi au nom du Receveur Municipal, mais adressé à la Mairie de GUILLAUMES.